

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0323/PR/FIN portant approbation de la liste des affectataires de logements à la cité Cheikh-Osman

n° 86-0323/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
8 mars 1986

Numéro JO
n° 3 du 16/03/1986

Date du numéro
16 mars 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°1 et 2 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°77-008 du 30 juin 1977

VU le décret n°82-042/PR du 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

VU le décret n°85-109/PR du 9 novembre 1985 fixant les conditions d'attribution des logements de la Cité Cheik Osman

Sur Proposition du Ministre des Finances

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 mars 1986.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvées les propositions d'affectation de 184 logements de la cité Cheikh-Osman faites par la commission des logements du 25 février 1986 conformément à l'article 11 du décret n°85-109/PRE du 9 novembre 1985 portant réglementation de ces logements.

Article 2

Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er avril 1986 sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.